



Syndicat **cgt**
Hôtels de Prestige
et Economiques

AGISSONS CONTRE LA DESTRUCTION DE NOTRE MODÈLE SOCIAL !

Tous mobilisés jeudi 19 octobre !

À l'issue de la rencontre CGT, CFDT, FO, CFTC, FSU, UNSA, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL, le 9 octobre, les organisations syndicales ont décidé de se revoir le 24 octobre « pour faire le point sur les réformes du gouvernement : loi travail, suppression d'emplois et gel des salaires dans la fonction publique, fin des contrats aidés, baisse des APL, hausse de la CSG, réformes de l'apprentissage, de la formation professionnelle, de la retraite et de l'assurance chômage ».

En attendant cette nouvelle intersyndicale, qui pourrait déboucher sur une journée d'action mi-novembre, **la CGT, pour sa part, estime qu'il est essentiel de maintenir la pression et appelle à la mobilisation le 19 octobre.**

Ce que les secteurs en mouvement ont gagné, nous pouvons l'arracher pour tous !

- ➔ **Les routiers** ont prouvé qu'il est possible de mettre en échec ces ordonnances. Ils ont gagné l'intégration des primes et indemnités dans le salaire de base.
- ➔ **Les dockers** ont gagné que la convention collective du secteur ne puisse pas être remise en cause par des accords d'entreprise.

C'est la forte mobilisation dans ces deux secteurs qui a fait plier le gouvernement.

Alors si on s'y mettait tous ?

65 % de la population rejettent ces ordonnances et 57 % approuvent les mobilisations contre les projets gouvernementaux.

Nous pouvons, tous ensemble, faire reculer la manœuvre du gouvernement, aux ordres du Médef, de déstructuration globale de notre modèle social.

Après la réussite des 3 précédentes journées d'actions, celle du 19 octobre doit s'ancrer encore mieux dans les entreprises, à partir des revendications de chacun, et travailler les convergences de lutte de tous les salariés.



Contre la casse sociale, pour les 32 heures, les augmentations de salaire, la retraite pour tous par mutualisation, mobilisons-nous le 19 octobre prochain !

Concrètement, le projet Macron - Médef, c'est ça :

L'inversion de la hiérarchie des normes : dans l'entreprise, la loi, c'est le patron et rien que le patron

- ▶ l'employeur pourra **modifier unilatéralement un accord de branche** (art 1-1°b) ;
- ▶ il pourra faire **signer des accords au rabais sans les syndicats** (art 1-2°a) ;
- ▶ il pourra **décider seul de mettre en place un référendum** pour faciliter l'adoption des accords au rabais que les syndicats refusent de signer (art 1-2 b).
- ▶ l'accord d'entreprise merdique conclu par le patron pourra **modifier automatiquement le contrat de travail du salarié** (son lieu de travail, sa durée du travail, ...) et si le salarié refuse la modification, le patron pourra le licencier **sans que le salarié ne puisse contester ce licenciement en justice** (l'ordonnance pose comme principe que, dans ce cas, le licenciement est un licenciement avec une cause réelle et sérieuse !) (art 1c).
- ▶ le patron pourra **choisir les conventions collectives les moins-disantes** (art 4-2°) ;

Le Projet Macron - Médef, c'est aussi :

- ▶ la **généralisation du travail de nuit** (art 3-3° d)
- ▶ la possibilité de **licencier massivement sans mettre en place un plan social** (art 3-2).
- ▶ le **plafonnement des dommages et intérêts en cas de licenciement abusif** (art 3-2b).
- ▶ la **disparition des représentants du personnel de proximité**, les DP (art 2-1° et 2-2°).
- ▶ la **suppression du droit des salariés du sous-traitant d'être éligibles chez le donneur d'ordres hôtelier** ;
- ▶ la **fin du contrôle du juge sur les accords d'entreprise** (art 1-1°d, 1-1°e et 1°f).
- ▶ la **fin des négociations annuelles obligatoires (NAO)** donc de la possibilité de voir son salaire ou ses conditions de travail un peu améliorés chaque année (art 1-1°g)

**Jeudi 19 octobre manifestation contre le projet Macron / Medef
14h00 - Place du 18 juin 1940 (Montparnasse).**